



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GARANCIÈRES

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT

DE

RAMBOUILLET

CANTON DE MONTFORT L'AMAURY

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE PENETRER SUR LE CITY STADE

Le Maire de Garancières,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant que des travaux de remise en état nécessitent la fermeture du site,
- Considérant qu'en conséquence, il convient d'interdire l'accès à ces installations durant le temps nécessaire à une remise en état pérenne,

ARRETE

Article 1 : A compter du **10 juin 2024** et jusqu'au **14 juin 2024**, il est interdit de pénétrer sur le City Stade sis Rue du Stade.

A cet effet, le portillon d'accès sera fermé à l'aide d'un cadenas.

Article 2 : Monsieur le Maire de Garancières, et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de la queue les Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le site

Fait à Garancières, le 07 Juin 2024

Pour le Maire empêché :

Le Maire adjoint :

Michel Secondat

